



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche de l'Artisanat



Projet de Résilience des
Systèmes Alimentaires
Aux Comores



Banque Mondiale

DIRECTION NATIONALE DES STRATEGIES AGRICOLES ET DE L'ELEVAGE

PROJET RESILIENCE DES SYSTEMES ALIMENTAIRES AUX COMORES (FSRP_KM, P177816),
DON IDA E1830-KM /TF0C1418-KM

COORDINATION NATIONALE DU PROJET

TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR LE SUIVI ET CONTROLE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE AVEC BUREAUX VITRES, STRUCTURE METALLIQUE ET BATIMENTS ANNEXES EN MAÇONNERIE RESTAURANT — VESTIAIRES — DOUCHES

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu auprès de l'IDA un don de 40 millions USD et 3 millions de USD de fond PROBLUE pour financer le **Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires aux Comores (FSRP)** dans la perspective d'améliorer la contribution du secteur privé au PIB, et de se projeter à l'émergence horizon 2030.

Le FSRP a ainsi pour objectif de renforcer la résilience des systèmes alimentaires aux Comores et d'améliorer la préparation du pays à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce cadre, le projet interviendra d'une manière intégrée et multisectorielle pour assurer l'efficacité et la résilience du projet. Il s'exécutera sur une période de six (6) ans.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la Composante 1 du Projet FSRP intitulée « *Renforcement des capacités de production agricole résiliente* », et plus précisément de la sous-composante 1.2 « productivité et sécurité du secteur de l'élevage », il est prévu de procéder aux travaux de réhabilitation/ construction d'un magasin de stockage à finalité provenderie pour animaux de rente en général et pour les volailles en particulier. A date, et de façon consensuelle, le gouvernement des Comores a identifié et doté un site à Ngazidja où le bâtiment sera implanté.

Ainsi, afin de s'assurer d'une exécution effective et efficace de l'activité, le projet prévoit de contracter avec une entreprise spécialisée dans le bâtiment. Par ailleurs, la nécessité d'avoir une contre-expertise et un regard critique qui garantirait une qualité optimale des travaux, le projet planifie également

de recrutement un consultant national individuel qui sera chargé du contrôle et de supervision des travaux de réhabilitation/ construction du magasin de stockage.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques du projet FSRP visant promouvoir l'autosuffisance des provendes en Union des Comores, afin de lutter contre les carences récurrentes.

2. OBJECTIF

L'objectif de la prestation est de s'assurer d'une prestation optimale par le prestataire qui sera retenu pour la réhabilitation/construction du magasin de stockage et ceci via des contrôles et supervisions rapprochés des travaux depuis l'attribution du marché jusqu'à la réception techniques et définitive du chantier.

3. MISSION DU CONSULTANT

Les prestations confiées au Consultant portent sur **une seule tranche d'activités** et concernent la **supervision, le contrôle et le suivi des travaux de construction du magasin de stockage de provende à Ngazidja (Grande Comores)**.

Le Consultant indépendant aura pour mission d'assurer, pour le compte du Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué, le **contrôle technique, administratif, environnemental et social des travaux**, ainsi que le suivi de leur avancement jusqu'à la réception provisoire et la remise des documents de fin de chantier.

À ce titre, le Consultant devra notamment :

3.1. Vérification préalable et contrôle des documents d'exécution

Avant le démarrage effectif des travaux, le Consultant devra :

- Examiner le marché, les plans, les spécifications techniques, le devis quantitatif et estimatif et tout autre document contractuel ;
- Vérifier la cohérence et la conformité des documents techniques nécessaires à l'exécution des travaux ;
- Examiner le programme détaillé d'exécution proposé par l'entreprise et formuler ses observations ;
- Vérifier les méthodologies d'exécution proposées par l'entreprise ;
- Vérifier les qualifications, les effectifs et l'expérience du personnel d'encadrement mobilisé par l'entreprise ;
- Vérifier la disponibilité, la conformité et l'adéquation des matériels et équipements prévus pour l'exécution des travaux ;
- Identifier, avant le démarrage, les éventuelles contraintes techniques, logistiques, environnementales ou sociales susceptibles d'affecter la réalisation des travaux ;
- Établir, le cas échéant, des recommandations permettant de sécuriser le démarrage et la bonne exécution du chantier.

3.2. Contrôle et supervision de l'exécution des travaux

Pendant toute la durée du chantier, le Consultant devra assurer le contrôle permanent de la conformité des travaux aux documents contractuels, aux plans, aux normes applicables et aux règles de l'art.

Il sera notamment chargé de :

- Contrôler la conformité des travaux réalisés avec les plans, spécifications techniques et prescriptions du marché ;
- Contrôler l'implantation, le nivellement et les dimensions des ouvrages ;
- Vérifier les travaux de terrassement, de fondation, de maçonnerie, de béton armé, de charpente, de couverture, de dallage, de menuiserie, d'électricité, de plomberie et autres travaux prévus dans le marché ;
- Contrôler la qualité des matériaux utilisés, notamment le ciment, les granulats, le sable, les aciers, les blocs, les matériaux de carrière, les matériaux de couverture et tout autre matériau entrant dans la construction ;
- Vérifier les certificats, fiches techniques et, lorsque nécessaire, les résultats des essais de conformité des matériaux ;
- Procéder aux contrôles nécessaires avant toute étape irréversible des travaux, notamment avant bétonnage, remblaiement ou fermeture des ouvrages ;
- Vérifier les coffrages et ferraillages avant bétonnage ;
- Contrôler la qualité des ouvrages après décoffrage et signaler toute anomalie ou malfaçon ;
- Vérifier les quantités réellement exécutées ;
- Identifier les non-conformités et demander à l'entreprise les mesures correctives nécessaires ;
- Contrôler la mise en œuvre effective des mesures correctives ;
- Examiner les éventuelles modifications techniques proposées par l'entreprise et formuler un avis motivé avant leur mise en œuvre ;
- Veiller au respect des règles de sécurité sur le chantier ;

- Tenir régulièrement à jour le journal de chantier.

3.3. Suivi du planning et de l'avancement des travaux

Le Consultant devra assurer un suivi rapproché de l'avancement physique des travaux et, à ce titre :

- Contrôler le respect du calendrier contractuel ;
- Comparer périodiquement l'avancement réel avec le planning prévisionnel ;
- Analyser les écarts éventuels de délai ;
- Identifier les causes des retards ;
- Proposer les mesures correctives nécessaires pour permettre le respect des délais contractuels ;
- Vérifier la mobilisation effective des ressources humaines, matérielles et logistiques nécessaires à l'exécution des travaux ;
- Produire des situations périodiques sur l'état d'avancement du chantier.

3.4. Suivi environnemental et social

Le Consultant devra veiller au respect des exigences environnementales et sociales applicables au chantier et, notamment :

- Contrôler la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGES/CGES et les autres instruments environnementaux et sociaux applicables ;
- Assurer le suivi des mesures environnementales et sociales pendant l'installation, l'exécution et la clôture du chantier ;
- Vérifier les conditions de gestion et de stockage des matériaux, déchets et produits utilisés sur le chantier ;
- veiller à la remise en état des zones affectées par les travaux ;
- veiller au respect du Code de conduite applicable au personnel de l'entreprise ;
- contribuer à la prévention et à la gestion des risques liés aux violences basées sur le genre (VBG), au harcèlement sexuel (HS) et à l'exploitation et aux abus sexuels (EAS) ;
- veiller au respect du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et à la traçabilité des plaintes éventuelles liées aux travaux ;
- élaborer et/ou renseigner les fiches de suivi environnemental et social ;
- signaler immédiatement toute situation présentant un risque environnemental, social ou sécuritaire important et proposer les mesures correctives appropriées.

3.5. Contrôle des quantités et suivi financier

Dans le cadre du suivi financier des travaux, le Consultant sera chargé de :

- procéder aux métrés contradictoires avec l'entreprise ;
- vérifier les quantités de travaux réellement exécutées ;
- établir ou vérifier les attachements correspondant aux travaux exécutés ;
- vérifier les décomptes présentés par l'entreprise avant leur transmission pour paiement ;
- contrôler la cohérence entre les quantités exécutées, les prix contractuels et les montants facturés ;
- analyser les éventuels écarts entre les prévisions contractuelles et les réalisations ;
- examiner les travaux supplémentaires ou modifications éventuelles et fournir un avis technique et financier motivé ;

- alerter le Maître d’Ouvrage/Maître d’Ouvrage Délégué sur tout risque de dépassement du montant contractuel ;
- émettre, lorsque nécessaire, des notes techniques relatives à la bonne exécution et à la gestion du marché.

3.6. Réunions de chantier et reporting

Le Consultant devra assurer une communication régulière avec le Maître d’Ouvrage/Maître d’Ouvrage Délégué et l’entreprise. À ce titre, il devra :

- organiser et/ou participer aux réunions de chantier ;
- préparer les réunions mensuelles de chantier ;
- rédiger les procès-verbaux des réunions et assurer le suivi des décisions prises ;
- tenir à jour le journal de chantier ;
- produire des rapports périodiques présentant notamment l’état d’avancement physique et financier, les difficultés rencontrées, les non-conformités constatées, les mesures correctives et les recommandations ;
- informer sans délai le Maître d’Ouvrage/Maître d’Ouvrage Délégué de tout problème susceptible d’affecter significativement la qualité, le coût, le délai ou la sécurité des travaux.

3.7. Opérations préalables à la réception provisoire

À l’achèvement des travaux, le Consultant devra organiser et/ou accompagner les opérations préalables à la réception, notamment :

- Procéder à la reconnaissance détaillée des ouvrages exécutés ;
- Vérifier la conformité des travaux aux plans, spécifications techniques et exigences contractuelles ;
- Constater les éventuelles prestations non exécutées ;
- Identifier les imperfections, malfaçons ou non-conformités éventuelles ;
- Vérifier l’achèvement et la fonctionnalité des différents ouvrages et équipements ;
- Vérifier le repli des installations de chantier ;
- Vérifier le nettoyage et la remise en état des lieux ;
- Établir la liste des réserves éventuelles et des travaux correctifs à réaliser ;
- Préparer le procès-verbal des opérations préalables à la réception provisoire.

3.8. Réception provisoire et clôture du chantier

Le Consultant assistera le Maître d’Ouvrage/Maître d’Ouvrage Délégué lors de la réception provisoire et devra notamment :

- Procéder à l’inspection finale des ouvrages ;
- Vérifier la levée des réserves formulées lors des opérations préalables à la réception ;
- Vérifier la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales requises avant la réception ;
- Vérifier les documents de fin de chantier fournis par l’entreprise ;
- Vérifier les plans de recollement (« as-built drawings ») ;
- Établir ou contribuer à l’établissement du procès-verbal de réception provisoire ;
- Vérifier le décompte final des travaux ;
- Constituer et transmettre le dossier technique de clôture du chantier.

3.9. Manuel d’exploitation et assistance technique

Le Consultant devra également :

- Élaborer un manuel simplifié d'exploitation et d'entretien du magasin et de ses équipements ;
- Préciser les principales mesures à prendre pour assurer la durabilité des infrastructures ;
- Définir les opérations périodiques de maintenance et d'entretien ;
- Assurer, si nécessaire, une séance d'information ou une assistance technique aux responsables chargés de l'exploitation du magasin ;
- Formuler des recommandations sur les conditions de stockage, d'entretien et de maintenance des infrastructures et équipements.

3.10. Système de gestion et organisation du site

Le Consultant devra proposer et mettre en place un **système de suivi et de gestion du chantier** permettant d'assurer une traçabilité adéquate des activités, décisions, contrôles, quantités exécutées, non-conformités et mesures correctives.

Ce système devra notamment préciser :

- Les responsabilités des différents intervenants ;
- Les modalités de communication entre le Consultant, l'entreprise et le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué ;
- Les procédures de contrôle et de validation des travaux ;
- Les modalités de suivi des non-conformités et de leur levée ;
- Les outils de suivi de l'avancement physique et financier ;
- Les modalités d'archivage des documents techniques, administratifs, environnementaux et sociaux du chantier.

3.11. Caractère non limitatif des prestations

Les prestations décrites ci-dessus ne sont pas exhaustives. Le Consultant devra également réaliser toute autre activité ou fournir tout avis technique raisonnablement nécessaire à la bonne exécution, au contrôle de la qualité, au respect des délais et à la réception des travaux, dans les limites de sa mission et de ses compétences.

4. RESULTATS ATTENDUS

À l'issue de la mission, les résultats suivants devront être atteints :

1. **Les travaux de construction du magasin de stockage de provende sont réalisés conformément aux plans, spécifications techniques, normes applicables et prescriptions du marché.**
2. **La qualité des matériaux et des travaux est contrôlée et documentée**, notamment à travers les contrôles techniques, les vérifications de conformité et, le cas échéant, les résultats des essais réalisés.
3. **Les quantités de travaux réellement exécutées sont vérifiées et validées**, permettant l'établissement d'attachements et de décomptes fiables et conformes aux travaux réalisés.
4. **L'avancement physique et financier des travaux est régulièrement suivi et documenté**, avec identification des éventuels écarts par rapport au planning et au budget contractuels et proposition de mesures correctives.

5. **Les éventuelles non-conformités, malfaçons et insuffisances techniques sont identifiées, documentées et corrigées** avant la réception des ouvrages.
6. **Les mesures environnementales et sociales prévues sont effectivement mises en œuvre et suivies** pendant l'exécution des travaux, notamment celles relatives à la gestion des déchets, à la sécurité du chantier, au Code de conduite, aux VBG/HS/EAS et au mécanisme de gestion des plaintes.
7. **Les réunions et le suivi du chantier sont correctement documentés**, notamment à travers le journal de chantier, les procès-verbaux de réunions et les rapports périodiques.
8. **Les travaux sont achevés dans les délais contractuels**, ou, en cas d'écart justifié, les causes des retards et les mesures correctives sont clairement documentées.
9. **Les opérations préalables à la réception sont réalisées et documentées**, avec établissement de la liste des éventuelles réserves et suivi de leur levée.
10. **Le magasin de stockage est réceptionné dans des conditions satisfaisantes**, après vérification de la conformité et de la fonctionnalité des ouvrages réalisés.
11. **L'ensemble des documents de fin de chantier est disponible et conforme**, notamment les plans de recollement, les procès-verbaux de réception, les décomptes finaux et les autres documents techniques requis.
12. **Un manuel d'exploitation et d'entretien du magasin est élaboré et transmis**, afin de permettre une utilisation appropriée des infrastructures et équipements et d'assurer leur durabilité.
13. **Le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'une documentation complète et traçable sur l'exécution du marché**, couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux et sociaux.

5. LIVRABLES

Livrable	Moment de soumission
Rapport de démarrage et méthodologie de supervision	Au démarrage de la mission
Planning détaillé de supervision	Au démarrage et mis à jour si nécessaire
Procès-verbaux des réunions de chantier	Après chaque réunion
Fiches et rapports de contrôle technique	Au fur et à mesure des contrôles
Fiches de suivi environnemental et social	Mensuellement et selon les besoins
Attachements et décomptes vérifiés	Mensuellement
Rapports mensuels de supervision	Chaque mois
PV des opérations préalables à la réception	À l'issue des opérations préalables

Livrable	Moment de soumission
Dossier de réception provisoire	À la réception
Décompte final vérifié	À la fin des travaux
Plans de recollement	Avant/au moment de la réception
Manuel d'exploitation et d'entretien	Avant la réception provisoire
Rapport final de supervision	À la clôture de la mission

Tous les rapports (les rapports d'avancement, les notes de paiement, les rapports mensuels, le rapport final de supervision) seront transmis aussi bien en version papier et en version électronique format dur (3 exemplaires) qu'en format électronique compatible avec MS-WORD, MS-EXCEL ou Auto Cad.

Des rapports ad hoc, spéciaux ou circonstanciés sont requis et seront remis à l'UGP vingt-quatre (24) heures au plus tard après l'événement, la difficulté, l'incident ou l'aléa qui s'est produit au cours de l'exécution des travaux, ceci indépendamment des rapports mensuels. Les problèmes seront décrits en détail ainsi que les recommandations ou les solutions retenues. Ces rapports seront remis en deux (2) exemplaires.

Les rapports mensuels devront parvenir à l'UGP au plus tard 03 jours calendriers suivant le mois.

6 : CALENDRIER DES LIVRABLES

Le calendrier estimatif est présenté ci-dessous. Des calendriers seront également établis avec l'UGP pour les autres points.

N°	Livrables	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10
	Pour la Supervision :										
01	Rapport de démarrage et méthodologie de supervision, Planning détaillé de supervision										
02	Procès-verbaux des réunions de chantier, Fiches de suivi environnemental et social, Attachements et décomptes vérifiés, Rapports mensuels de supervision										
03	Décompte final vérifié PV des opérations préalables à la réception										

04	Plans de recollement, Manuel d'exploitation et d'entretien Rapport final de supervision										
----	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

7. MODALITE DE PAIEMENT

7.1. Type de paiement :

Le contrat sera conclu à forfait (Lump-Sum). Les paiements seront effectués conformément à un échéancier lié aux niveaux d'avancement physique des travaux, dûment constatés et certifiés, sous réserve de l'exécution satisfaisante par le Consultant des prestations de contrôle et de supervision correspondant à chaque étape, ainsi que de l'acceptation des rapports et livrables prévus dans les présents TDR.

Cette modalité de paiement est établie conformément aux dispositions des paragraphes 2.1, 3.2 et 3.3(a) de l'Annexe VIII « Types de contrats » des Procurement Regulations for IPF Borrowers, 7e édition, septembre 2025, de la Banque mondiale.

7.2. Le paiement final

Le paiement de la dernière tranche sera conditionné à la validation des documents suivants :

- Décompte final vérifié ;
- PV des opérations préalables à la réception ;
- Plans de recollement,
- Manuel d'exploitation et d'entretien
- Rapport final de supervision

NB : Les paiements seront effectués dans un délai de 15 jours à compter de la réception et de la validation des pièces justificatives requises, sous réserve des procédures administratives et financières applicables.

8. PROFIL DU CONSULTANT

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la mission sera confiée à un **Ingénieur en Génie Civil**, recruté conformément aux procédures de sélection d'un consultant individuel de la Banque Mondiale (6eme édition du règlement de la Banque Mondiale).

8.1: PROFIL ET QUALIFICATIONS REQUISES

Le Consultant devra :

- Qualification : au moins un diplôme BAC+5 en génie Civil ou TP ou autre discipline équivalent qui touche le domaine génie civile ou travaux publique
- Justifier d'au moins dix (10) années d'une expérience professionnelle en travaux publics ou ouvrages d'art

- Avoir assuré le contrôle et la surveillance d'au moins de quatre (04) projets de construction similaire ou de réhabilitation des bâtiments, au cours de sept (07) dernières années ;
- Démontrer une expérience avérée dans la réalisation de missions d'assistance technique à la maîtrise d'ouvrage ;
- Avoir une expérience confirmée dans le cadre des projets financés par les bailleurs de fonds, en particulier la Banque Mondiale.

8.2. CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Les candidats ont la possibilité de visiter le site prévu pour la construction afin d'apprécier la nature et l'ampleur des principaux travaux à réaliser.

9. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont invités à soumettre leur dossier de candidature à la Coordination du FSRP au plus tard **le 22 octobre 2026** à 14 heures, heure des Comores, composé des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du projet,
- Un CV actualisé accompagné de tous les justificatifs de diplômes et d'attestation justifiant le niveau académique et l'expérience requise,
- Présentation d'une Carte d'identité nationale
- CV doit être rédigé en français

10. CRITERES D'EVALUATION DES DOSSIERS

Les candidat (e) à ce poste seront évalué (e)s sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après :

(i) Qualification générale (Diplômes et expériences générales)		45 Points
1.1	Qualification :au moins un diplôme BAC+5 en génie Civil ou TP <i>BAC+5 en génie civil ou TP =10 points</i> <i>Inférieure à BAC+5= 0 point.</i>	10
1.2	Disposer d'au moins 10 ans d'expériences professionnelle pertinente dans le domaine des travaux publics ou ouvrage d'art • <i>Expérience professionnelle pertinente égale à 10 ans =30points</i> • <i>Au-delà de (10) ans= 1 point par année d'expérience professionnelle dans la limite de cinq (05) points.</i>	35
(ii) Expérience spécifique avec la mission		50 Points

2.1	Avoir participé au contrôle et surveillance d'au moins de 04 travaux de construction Similaire ou réhabilitation d'un bâtiment durant les 7 dernières années (avec des attestations de bonne fin à l'appui) • <i>Nombre de mission similaire égale à 04 missions (7,5 points par mission = 30 points ;</i> • <i>Plus de quatre missions, (5) points par mission supplémentaire dans la limite de vingt (20) points.</i>	50
(iii) Expérience avec les partenaires techniques et financiers		5 Points
3.1	Avoir une bonne expérience des projets financés par les partenaires techniques et financières notamment la Banque Mondiale : • Avoir une bonne expérience avec les partenaires techniques et financiers = 3points • Avoir une bonne expérience avec la banque Mondiale = 2points	5
Total		100

N.B : Ces dossiers peuvent être soumis électroniquement auprès du Secrétariat du FSRP à l'adresse suivante : projetfsrp@gmail.com. Ou en déposant directement les dossiers au Secrétariat du FSRP- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat, Ex CEFADER – Mdé, dans une enveloppe fermée et portant la mention : « Recrutement d'un consultant pour Contrôle et surveillance des travaux de réhabilitation du magasin de stockage provendes ».

Seuls les dossiers de candidature incluant tous les documents ci-dessus seront retenus pour l'évaluation.